



Les territoires ont la parole ! Grand Est

Compte-rendu de la réunion du 15 Septembre 2020

1 Participants

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site www.dastri.fr : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

2 Questions / réponses

NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.

2.1 Collecte des DASRI

- **Il arrive que les boîtes ramenées par les patients ne soient pas bien fermées. Le pharmacien ne peut pas toujours rappeler les règles aux patients.** Ordre des pharmaciens de Lorraine (M. PAULUS).

Il apparaît nécessaire de resensibiliser les patients à la bonne utilisation des boîtes DASTRI, notamment concernant la fermeture définitive (via les associations de patients ou encore la mise à disposition d'une formation en ligne). Il est essentiel que le pharmacien manipule le moins possible les boîtes ramenées par les patients (le pharmacien ne doit pas fermer la boîte lui-même, c'est au patient de le faire, et il existe une poignée pour les transporter qui évite de toucher la cuve ou le couvercle).

- **Concernant les résultats de collecte (et de distribution de boîtes à aiguilles), comment s'expliquent les disparités entre départements ?** SDED 52 Agglomération de Chaumont (M. JEAUGEY)

Un certain nombre de phénomènes peuvent expliquer ces écarts entre départements. La situation historique : certains territoires avaient des dispositifs déjà en place au démarrage de la filière d'autres non. L'utilisation de la filière par des professionnels de santé (qui peut expliquer les résultats supérieurs à 100% dans certains territoires). La mobilisation des acteurs, plus ou moins importante selon les territoires. L'existence de réseaux « parallèles » (certaines collectivités continuent de financer la prise en charge des DASRI des PAT) détournant ainsi une partie du flux de la comptabilisation DASTRI.

- **La baisse des résultats de collecte pendant la période COVID peut-elle s'expliquer par la baisse ou arrêt d'activité des producteurs de DASRI pendant le confinement (infirmiers, esthéticiennes, tatoueurs ...) qui semble-t-il utilisent la filière DASTRI ?** HOSPID (M. HERBIN)

Une partie de cette diminution s'explique surtout par une baisse de la fréquentation des pharmacies par les patients les plus à risques pendant cette période, notamment les patients diabétiques. Il reste à identifier si ces patients ont différé l'apport de leurs boîtes à aiguilles ou s'ils ont jeté ces déchets

dans un autre circuit (ordures ménagères par exemple). DASTRI n'a pas de données précises concernant l'utilisation de la filière par des professionnels de santé ou autres producteurs.

- **Comment sera mise en place la fréquence semestrielle qui fait suite à l'évolution de la réglementation, d'autres fréquences seront-elles également mises en place ? Si oui attention à la compatibilité entre différentes fréquences.** HOSPI.D (M. HERBIN)

NB : L'Arrêté du 20 avril 2020 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques permet un délai d'entreposage des DASRI perforants jusqu'à 6 mois quand les quantités sont inférieures à 15kg par mois.

La fréquence semestrielle est appliquée pour l'instant aux nouveaux points de collecte qui a priori collectent peu. Pour les autres points de collecte, la fréquence sera ajustée en fonction des quantités collectées et des éventuelles contraintes des pharmacies (exemple : espace de stockage limité en zone ultra urbaine); DASTRI dispose de suffisamment de statistiques pour adapter ces fréquences à la réalité de situations . En outre, DASTRI veillera à ne pas mettre en place sur une même zone des fréquences qui ne sont pas compatibles pour permettre aux opérateurs de collecte d'optimiser la logistique de collecte.

Compléments HOSPI.D (M. HERBIN) : les fréquences compatibles sont 1, 3 et 6 mois ou 1, 2 et 4 mois. Les fréquences 4 mois et 6 mois ne sont compatibles car elles nécessitent des passages supplémentaires sur une même zone.

Ordre des pharmaciens de Lorraine (M. PAULUS) : il est en effet important que les fréquences soient adaptées aux différentes pharmacies, les arrière-boutiques deviennent rapidement encombrées de cartons de stockage, les pharmaciens récupèrent les DASRI mais aussi les médicaments non utilisés ce qui présente une grosse contrainte de stockage.

2.2 Traitement

- **Quels sont les régions concernées par le prétraitement par désinfection (banalisation) ?** SDED 52 (M. JEAUGEY)

Le pré-traitement par désinfection est en général en place dans les territoires qui ne disposent pas d'unité d'incinération (ou dont les unités d'incinération ne peuvent accepter les DASRI). Les DASRI collectés sont alors broyés et désinfectés pour pouvoir être pris en charge dans le circuit d'élimination des ordures ménagères, et notamment pour pouvoir être stockés en ISDND. C'est le cas dans une grande majorité de territoires d'outre-mer. D'autres sites de pré-traitement sont également actifs en métropole mais sont en minorité (ex. en Ile-de-France ou encore en Nouvelle Aquitaine).

DASTRI a demandé aux opérateurs de collecte et de traitement de privilégier l'incinération avec valorisation énergétique lors du dernier appel d'offres 2019. Le pré-traitement par désinfection avec stockage des déchets n'est retenu que lorsqu'il n'existe pas d'autre alternative.

- **La carte des sites de traitement présente différents incinérateurs, quels sont ceux qui acceptent les DASTRI ? Le SHMVD (Chaumont) n'accepte pas les DASRI.** SDED 52 (M. JEAUGEY)

NB : la carte des sites de traitement présentée lors de la réunion a été corrigée. Les sites de traitement ont été repositionnés. Le support de présentation en ligne a été mis à jour.

L'ensemble des sites indiqués sur la carte régionale sont autorisés et acceptent les DASRI en co-incinération avec les déchets ménagers. Ils répondent tous au seuil de valorisation énergétique. Ils sont sélectionnés selon leur proximité (ou bien utilisés ponctuellement, en secours en cas de fermeture du site principal).

Liste des sites de traitement en région Grand Est utilisés par les opérateurs de traitement retenus par DASTRI :

TREDI (STRASBOURG)
MULHOUSE INCINERATEUR (SAUSHEIM)
VAL'ERGIE (LUDRES)
SUEZ RV MEUSE (TRONVILLE EN BARROIS)

2.3 Communication

- **Il semble qu'il y ait un mieux concernant le tri des déchets et le respect des consignes en Champagne-Ardenne. En Lorraine, il est difficile de se prononcer : un AES est survenu en début d'année dans une pharmacie avec laquelle il y avait déjà eu des problèmes.**
- **Il y a également un nouveau phénomène, les chauffeurs retrouvent des masques et des gants dans les caisses cartons ce qui empêche toute vérification visuelle de la présence ou non de vrac. Cela concerne près de la moitié des pharmacies.**
- **Une autre difficulté vient des cartons déjà fermés lorsque le chauffeur arrive. On part donc du principe, par prudence, qu'il y a que des boîtes mal fermées dans les cartons ou du vrac et donc un risque pour le chauffeur. Il paraît nécessaire de rappeler les règles aux points de collecte. HOSPI.D (M. HERBIN).**

Une action spécifique de communication et de sensibilisation sera menée en ce sens par DASTRI.

3 Plan d'actions

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Sensibiliser les patients à la bonne utilisation des boîtes à aiguilles, notamment la fermeture définitive.	DASTRI	Asso PAT/ Représentants de Pharmaciens	Fin 2020 (MOOC)
Renouveler la sensibilisation des pharmaciens quant à la nécessité de proposer les boîtes à aiguilles à tous les patients (notamment dans les départements en dessous de la moyenne nationale)	DASTRI	Représentants de Pharmaciens	2020-2021
Sensibiliser les chauffeurs sur les risques lors de la collecte et rappeler aux pharmaciens les bonnes règles de stockage des DASRI et d'utilisation des contenants.	DASTRI	OPCT et représentants des pharmaciens	2020-2021